

IMPÔT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu

Compte tenu des données que vous nous avez communiquées sur votre situation et vos revenus en 2017, nous avons procédé au calcul de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

Imposition nette	0 €
Impôt sur le revenu	0 €
Contributions sociales (hors prélèvement à la source)	0 €
Contributions sociales prélevées à la source	0 €

Votre nombre de parts est égal à 1,50.

- Madame Sarah Maud GLASER, vous êtes née en 1973.
- Vous êtes célibataire.
- Vous avez 1 enfant mineur célibataire.

Revenus déclarés	13 430 €
Revenu Brut Global	11 896 €
Base imposable après application des abattements spécifiques à chaque revenu	11 896 €
Charges déductibles du revenu global	0 €
Revenu net imposable au sens du Code Général des Impôts	11 896 €
Revenu fiscal de référence	11 896 €
Impôt sur les revenus soumis au barème	0 €
Réductions d'impôt	0 €
Votre impôt net à payer est donc de	0 €

Vous relevez de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu. Votre Taux Marginal d'Imposition est donc nul. Le plafond de cette tranche est égal à **14 710 €**. Vous disposez d'une marge disponible de **2 814 €** avant d'être imposé dans la tranche supérieure.

Prélèvements sociaux

Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont assujetties à un prélèvement social sur les revenus du patrimoine et de placements.

Pour les revenus mobiliers assujettis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les contributions sociales sont, sauf exceptions, payées au jour de l'encaissement des produits (prélèvement à la source). Pour 2017, le montant de ces contributions s'élève à 0 €.

Impôt brut et barème

Quotient familial et Impôt brut

L'impôt sur le revenu se calcule sur la base du Revenu Net Imposable : on retranche aux différents revenus les abattements et frais, puis éventuellement les déductions fiscales et abattements spéciaux. Ce revenu net est ensuite divisé par le nombre de parts, fixé d'après la situation et les charges de famille : c'est le système du quotient familial.

Revenu Net Imposable	11 896 €
Nombre de parts	1,50
Quotient familial	7 931 €

Pour le calcul de l'impôt brut il est fait application d'un barème progressif : on calcule l'impôt correspondant à chacune des tranches jusqu'à reconstitution du Revenu Net Imposable.

Tranche	Montant	Taux*	Impôt brut
Jusqu'à 14 711 €	11 896,00 €	0,00 %	0,00 €
De 14 711 € à 40 629 €	0,00 €	14,00 %	0,00 €
De 40 629 € à 108 926 €	0,00 €	30,00 %	0,00 €
De 108 926 € à 230 675 €	0,00 €	41,00 %	0,00 €
A partir de 230 675 €	0,00 €	45,00 %	0,00 €
Total	11 896,00 €		0,00 €

(*) Le taux appliqué au dernier euro déclaré sur la dernière tranche représente votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) en l'absence de plafonnement du quotient familial.

Plafonnement du quotient familial et Impôt net à payer

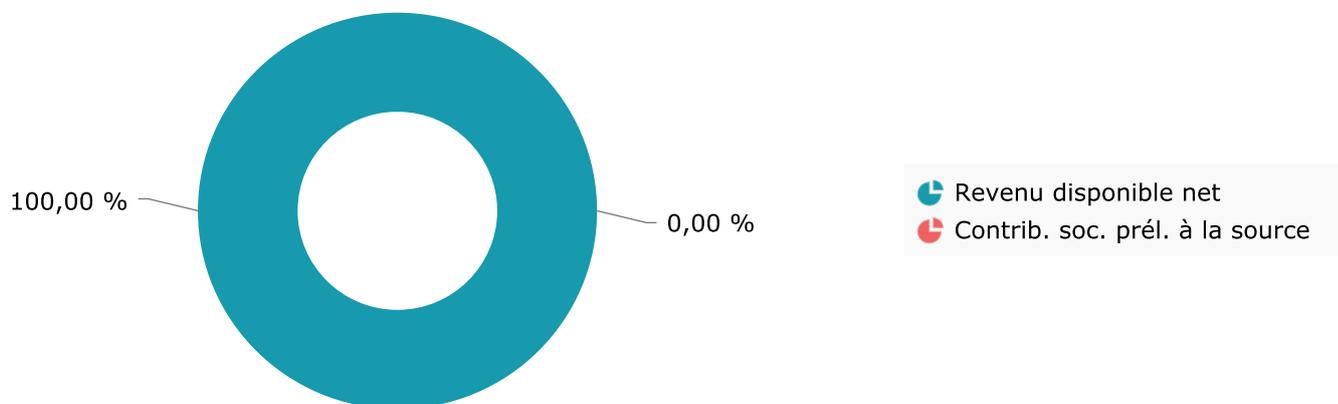
L'avantage fiscal lié au quotient familial peut être limité par un mécanisme de plafonnement. Dans ce cas, le Taux Marginal d'Imposition réel peut être plus élevé que le TMI calculé précédemment.

Impôt brut avant plafonnement du quotient familial	0 €
Plafonnement du quotient familial	0 €
Impôt brut après effet du plafonnement du quotient familial	0 €
Réduction d'impôt et autres imputations	0 €
Impôt sur le revenu net	0 €
Contributions sociales	0 €
Taux moyen d'imposition (au sens de l'administration fiscale)	0,00 %
Taux Marginal d'Imposition (TMI)	0,00 %
Total imposition nette à recouvrer	0 €

Pression fiscale

Les informations que vous nous avez transmises (revenus perçus en 2017, patrimoine au 1er janvier 2018...), nous ont permis d'évaluer votre pression fiscale globale.

Total des revenus disponibles avant impôts	13 430 €
Revenus déclarés au titre de l'impôt sur le revenu	13 430 €
Total des impôts et taxes	0 €
Impôt sur le revenu	0 €
Contributions sociales (hors prélèvement à la source)	0 €
Contributions sociales prélevées à la source	0 €
Revenu disponible net d'impôts et taxes	13 430 €
Pression fiscale globale (part des revenus consacrée aux impôts)	0,00 %



Document strictement personnel, concernant l'imposition de Mme Sarah Maud GLASER, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception.



A l'usage exclusif du particulier

Détail des revenus	Déclar. 1		Total
Salaires	8 222		
Autres revenus salariaux	3 286		
Total des salaires et assimilés	11 508		
Déduction 10 % ou frais réels	-1 151		
Pensions alimentaires perçues	1 920		
Abattement spécial de 10 %	- 383		
Salaires, pensions, rentes nets	11 894		11 894
Revenus perçus par le foyer fiscal			
Revenus de capitaux mobiliers déclarés		2	2
Revenus de capitaux mobiliers imposables			
Revenu brut global			11 896
Revenu imposable			11 896
Impôt sur les revenus soumis au barème			0
Impôt sur le revenu net avant corrections			0
Montant net de votre imposition		=	0
<hr/>			
IMPÔT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net			0
Taux de prélèvement pour le foyer			0,00 %
<hr/>			
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
<hr/>			
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence :			11 896
Informations indiquées pour mémoire			
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible			2
<hr/>			
PLAFOND ÉPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2018, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2019 est de :			
Plafond calculé sur les revenus de 2017	Déclar. 1 3 923		Enfant 3 923
PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSÉES EN 2018	3 923		3 923

SITUATION
DU FOYER

C

C/S
PARTICULIER

RESIDENCE EXCLUSIVE

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPES

1

D'ONT ENFANTS
HANDICAPES

RESIDENCE ALTERNÉE

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPES

D'ONT ENFANTS
HANDICAPES

ENFANTS MAJEURS
CELIBATAIRES

ENFANTS
MARIÉS

PERSONNES
RECUILLIES HANDICAPÉES

NOMBRE
DE PARTS

1,50

DÉCLARATION DES REVENUS (N°2042)

Vous pouvez transmettre les formulaires présentés pages suivantes à votre centre des impôts, qui les considérera comme recevables conformément aux instructions du BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002.

Quelques conseils avant de transmettre vos formulaires :

- Afin d'éviter tout risque de confusion ou d'omission sur les éléments déclarés, vous devez vous assurer que les documents imprimés par ClickImpots PREMIER 2018 sont parfaitement lisibles (qualité d'encre, taille des caractères). Dans le cas contraire, nous vous conseillons de modifier les paramètres d'impression (à partir du menu Fichier, Mise en page), d'imprimer en couleur, et de réduire les marges.
- Consultez attentivement l'audit de la déclaration n°2042 pour vérifier que votre déclaration ne comporte pas d'erreur. Rassemblez les justificatifs demandés en vous aidant des messages signalés par un trombone dans l'audit.
- N'oubliez pas de signer la déclaration imprimée et d'agrafer ensemble tous les feuillets constituant la déclaration.
- Enfin, si vous avez reçu à votre domicile une déclaration préremplie, vous joindrez ce document au(x) formulaire(s) n°2042 imprimés à partir de votre logiciel.

Revenus et charges déclarés

Votre Impôt sur le Revenu a été calculé en fonction des revenus et charges perçus en 2017 présentés ci-dessous.

Votre foyer fiscal

Vous	
Madame GLASER Sarah Maud	
Nom de naissance :	GLASER
Date de naissance :	28/07/1973
Lieu de naissance. Département :	75
Lieu de naissance. Commune :	PARIS 16
Numéro FIP :	340 86 13 5145478789 4 A
Numéro fiscal (vous) :	0517387589089

Adresse au 1er janvier 2018	
Adresse :	9 ROUTE DE MINERVE 34210 AZILLANET
A ce domicile, vous êtes...	propriétaire

Date et lieu de signature	
Adresse internet :	glazersm@yahoo.fr

Situation du foyer fiscal		
Vous êtes célibataire	C	OUI

Personnes à charge		
Enfants à charge, non mariés de moins de 18 ans...	F	1
Année de naissance		2007

Traitements, salaires

Traitements, salaires		
Mme Sarah Maud GLASER		
Revenus d'activité	1AJ	8 222 €
Autres revenus imposables	1AP	3 286 €

Pensions, retraites, rentes y compris pensions alimentaires

Pensions, retraites, rentes y compris pensions alimentaires		
Mme Sarah Maud GLASER		
Pensions alimentaires perçues	1AO	1 920 €

Autres revenus

Revenus des valeurs et capitaux mobiliers		
Revenus n'ouvrant pas droit à abattement : produits de placement à revenu fixe imposés au barème progressif	2TR	2 €
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR et déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	2BH	2 €

17



Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques de votre domicile **au plus tard le 17 mai.**

Vous déposez une déclaration pour la première fois Cochez ►
 Joignez une copie de justificatif de votre identité (carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjour...)

Vous avez déjà déposé une déclaration. Indiquez : N° FIP ►
 N° fiscal ►
 N° fiscal du conjoint ►

3	4	0	8	6	1	3	5	1	4	5	4	7	8	7	8	9	4	A
0	5	1	7	3	8	7	5	8	9	0	8	9						

NUMÉROS PRÉSENTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS OU SUR VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1 Monsieur Madame

DÉCLARANT 2 Monsieur Madame

Nom de naissance **GLASER**

Prénoms **Sarah Maud**

Date de naissance **2 8 0 7 1 9 7 3**

Lieu de naissance **75 PARIS 16**

DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER

DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER

Nom auquel vos courriers seront adressés

GLASER

Votre téléphone Portable : **0608851213**

Votre mél **glazersm@yahoo.fr**

ADRESSE AU 1ER JANVIER 2018

Adresse **9 ROUTE DE MINERVE**

34210 AZILLANET

Appartement

NUMÉRO ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE NB. PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE COLOCATAIRE HÉBERGÉ GRATUITEMENT NOM DU PROPRIÉTAIRE NOM DU COLOCATAIRE

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Vous avez changé d'adresse en 2017 Date du déménagement | | | 2017

Adresse

au 1er janvier 2017

NUMÉRO RUE

CODE POSTAL COMMUNE

Appartement

NUMÉRO ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE

Vous avez changé d'adresse en 2018 Date du déménagement | | | 2018

Adresse actuelle

NUMÉRO RUE

CODE POSTAL COMMUNE

Appartement

NUMÉRO ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez ØRA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ Le _____

Si vous souscrivez une déclaration d'impôt sur la fortune immobilière, cochez ØIF

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, apposez votre cachet et cochez ØTA

SERVICES GESTIONNAIRES

SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL

ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2017

Marié(e)s..... M Célibataire..... C
Divorcé(e)/séparé(e)..... D Veuf(ve)..... V
Pacsé(e)s..... O

Date des changements en 2017

- Mariage x 2017 Pacs x 2017
N° fiscal de votre conjoint.....
Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2017..... B
- Divorce/séparation/rupture de Pacs..... Y 2017
- Décès : déclarant 1..... Z 2017
déclarant 2..... Z 2017

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)

Vous viviez seul au 1er janvier 2017 (ou au 31 décembre 2017 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2017) et vous avez un enfant :

- . majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- . ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul L

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité"..... P.

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2017, remplissait ces conditions..... F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf :
- . vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944) et vous remplissez ces conditions ;
 - . ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ;
 - . ou votre conjoint décédé en 2017 bénéficiait de la demi-part supplémentaire..... W
- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs : l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944), remplit ces conditions..... S
- Vous avez une pension de veuve de guerre..... G

D | RATTACHEMENT EN 2017 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant..... J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)..... N

Monsieur Madame

Nom prénom.....
Date de naissance.....
Lieu de naissance.....

Monsieur Madame

Nom prénom.....
Date de naissance.....
Lieu de naissance.....

INFORMATIONS

COORDONNÉES BANCAIRES

Joignez obligatoirement un relevé d'identité bancaire.

Vos coordonnées bancaires ne seront utilisées qu'à partir du 1er janvier 2019 pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre de la réforme du prélèvement à la source.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1er janvier 2017 (ou au 31 décembre 2017 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2017), vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez..... T.

C | PERSONNES À CHARGE EN 2017

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.1999 au 31.12.2017) ou handicapés quel que soit l'âge..... F 1

Année de naissance..... 2007

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité... G

Année de naissance.....

Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans (nés du 1.1.1999 au 31.12.2002)

Nom prénom.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Nom prénom.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.1999 au 31.12.2017) ou handicapés quel que soit l'âge..... H

Année de naissance.....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité... I

Année de naissance.....

Nom et adresse de l'autre parent

Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans (nés du 1.1.1999 au 31.12.2002)

Nom prénom.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Nom prénom.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Autres personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité..... R

Année de naissance.....

Nom, prénom, date et lieu de naissance

.....

.....

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Revenus d'activité.....	1AJ 8 222	1BJ	1CJ	1DJ
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux. Journalistes</i>	1GA	1HA	1IA	1JA
Autres revenus imposables <i>pré retraite, chômage</i>	1AP 3 286	1BP	1CP	1DP
Frais réels <i>joignez la liste détaillée sur papier libre</i>	1AK	1BK	1CK	1DK
Demandeur d'emploi de plus d'un an.....	1AI <input type="checkbox"/> COCHEZ >	1BI <input type="checkbox"/> COCHEZ >	1CI <input type="checkbox"/> COCHEZ >	1DI <input type="checkbox"/> COCHEZ >
Revenus des associés et gérants <i>article 62 du CGI, agents généraux d'assurance, droits d'auteur</i>	1GB	1HB	1IB	1JB
Salaires perçus par les non-résidents. Salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	1AF	1BF	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère.....	1AG	1BG	1CG	1DG

PENSIONS, RETRAITES, RENTES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Pensions, retraites, rentes.....	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %.....	1AT	1BT		
Pensions d'invalidité.....	1AZ	1BZ	1CZ	1DZ
Pensions alimentaires perçues.....	1AO 1 920	1BO	1CO	1DO
Pensions perçues par les non-résidents. Pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	1AL	1BL	1CL	1DL
Autres pensions imposables de source étrangère.....	1AM	1BM	1CM	1DM

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Rentes <i>cas général</i>	1AW	1BW	1CW	1DW
Rentes perçues par les non-résidents. Rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	1AR	1BR	1CR	1DR

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....	2DH	
Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire.....	2EE	

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts.....	2DC	
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME.....	2FU	
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans.....	2CH	

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions.....	2TS	
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe.....	2TR	2
Intérêts des prêts participatifs et des minibons.....	2TT	
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2 000 € taxables sur option à 24%.....	2FA	

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR, 2FA déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....	2CG	
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR, 2TT déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....	2BH	2
Frais et charges déductibles.....	2CA	
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....	2AB	
Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2017.....	2CK	

3 | PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Plus-value <i>après application éventuelle de l'abattement pour durée de détention de droit commun</i>	3VG	
Abattement pour durée de détention de droit commun.....	3SG	
Moins-value 2017.....	3VH	

4 | REVENUS FONCIERS *Location non meublée. Lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement <i>n'excédant pas 15 000 €</i>	4BE	
- dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	4BK	
Nom du locataire et adresse <input type="text"/>		
Revenus fonciers imposables.....	4BA	
- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	4BL	
Déficit imputable sur les revenus fonciers.....	4BB	
Déficit imputable sur le revenu global.....	4BC	
Déficits antérieurs non encore imputés.....	4BD	
Vous ne percevez plus de revenus fonciers après le 31.12.2017.....	4BN	<input type="checkbox"/> COCHEZ >
Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale.....	4BZ	<input type="checkbox"/> COCHEZ >

Audit de la déclaration des revenus

- Déclaration au format papier : pour l'imposition des revenus 2017, cette modalité de dépôt est offerte uniquement aux contribuables dont le revenu fiscal de référence 2016 n'excède pas 15 000 € ou ne disposant pas d'une connexion Internet. Toutefois, les personnes qui ne sont pas en mesure de souscrire cette déclaration par internet peuvent déposer une déclaration sur papier. Pour l'imposition des revenus 2018, la télédéclaration deviendra obligatoire pour tous les contribuables.
- Les formulaires imprimés par votre logiciel sont acceptés par l'administration. Ils doivent être complets et lisibles. Si possible, imprimez-les en couleur. Pensez aussi à signer le ou les formulaires (y compris les déclarations n°2042 C, n°2042 C pro, n°2042 RICl, n°2042 IOM et déclarations annexes s'il y a lieu) et àagrafer l'ensemble des feuillets que vous glisserez à l'intérieur de la déclaration préremplie, reçue à votre domicile.
- État-civil : vérifiez la date et le lieu de naissance du contribuable. Si ces informations étaient erronées, la déclaration serait rejetée.
- Vous possédez un ou plusieurs postes de télévision. La contribution à l'audiovisuel public vous sera adressée en même temps que l'avis de taxe d'habitation de votre résidence principale et devra être acquittée dans les mêmes délais. Pour 2017, cette contribution s'élevait à 138 € (ou à 88 € pour les résidents dans les DOM).
- Vous vivez seul(e) avec au moins une personne à charge : si vous supportez effectivement seul(e) la charge de votre ou de vos enfants, vous devez cocher la case T - PARENT ISOLE (cf. Cas Particuliers). Dans ce cas, une demi-part supplémentaire vous sera accordée.
- Votre revenu de référence est égal à 11 896 €. Ce revenu sert à déterminer les éventuels exonérations ou allègements de taxe d'habitation et de taxe foncière.
- Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable.
- Les fac-similés d'avis d'imposition et de contributions sociales imprimés par votre logiciel sont strictement personnels et n'ont aucune valeur juridique. Dans vos démarches ou vos relations avec les tiers, ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux avis d'imposition qui vous sont adressés par votre perception.
- La saisie des coordonnées bancaires est obligatoire (page Coordonnées bancaires de la déclaration n°2042). Si vous souhaitez utiliser le RIB connu de la DGFIP, indiquez-le dans cette page. Si vous ne disposez pas de compte bancaire ou que votre compte bancaire est situé hors zone SEPA, vous devez cocher la case précisant cette exception. Dans le cas du dépôt d'un formulaire papier, joignez un RIB.